



## FRANCE

## L'Assemblée à l'épreuve du reconfinement

De nouvelles règles s'imposent aux députés, alors que les contaminations se multiplient

Comment maintenir la continuité des travaux parlementaires en temps de reconfinement ? De nouveau, le défi s'impose à l'Assemblée nationale alors que plusieurs mesures restrictives ont été renforcées, vendredi 30 octobre, pour prévenir les contaminations dans l'enceinte du Palais-Bourbon. Port du masque obligatoire, demi-jauge en hémicycle et en commission, réunions sans vote basculées en visioconférence, collaborateurs contraints au télétravail... Depuis la rentrée, la liste des contraintes sanitaires s'allonge pour les quelque 4 000 fonctionnaires, députés et visiteurs qui vont et viennent chaque jour dans les locaux de l'Assemblée nationale.

D'autres mesures plus anecdotiques ont parfois fait sourire, mais bien souvent grincer des dents chez les députés. La fermeture de la buvette parlementaire dès 21 heures à l'annonce du couvre-feu dans les métropoles, l'arrêt des échanges épistolaires par l'intermédiaire des huissiers dans l'hémicycle ou encore l'interdiction des visières transparentes arborés par certains députés. « *Un devoir d'exemplarité* » pour Florian Bachelier, député La République en marche (LRM) d'Ille-et-Vilaine et questeur de l'Assemblée nationale, qui ne souhaite pas donner l'impression aux citoyens que les députés jouissent de « *passes-droits* » dans ce contexte difficile pour les Français.

D'autant que la crainte est vive

de voir la Chambre des députés de nouveau se transformer en un foyer de contamination épidémique. En mars près de « *110 personnes* » avaient contracté le virus en quelques semaines à l'Assemblée, soit l'un des premiers clusters de France.

**Préoccupation démocratique**

Aujourd'hui, la seconde vague n'épargne pas les députés ni leurs collaborateurs. Une dizaine d'élus ont contracté la maladie ces derniers jours, souvent lors de leurs déplacements en circonscription. Dernier exemple en date, Christophe Castaner, l'ancien ministre de l'intérieur et président du groupe LRM, déclaré positif au Covid-19 fin octobre. « *Il y a une augmentation des cas à l'Assemblée comme partout ailleurs en France. Mais les règles sont appliquées avec intransigeance* », affirme M. Bachelier qui ne souhaite pas communiquer sur le nombre de cas recensés. Pas question non plus d'organiser des campagnes de tests automatiques comme au Sénat, où une centaine d'élus volontaires se sont fait dépister à la mi-octobre – huit se sont révélés atteints par le virus.

Pour l'administration du Palais-Bourbon, les préoccupations ne sont pas seulement d'ordre sanitaire, mais tout autant politique et démocratique. En sept mois, l'épidémie a fait basculer durablement le fonctionnement du Parlement dans une zone grise où le contexte sanitaire bouscule l'agenda mais aussi la tenue des débats.

En interne, les groupes sont sommés de s'organiser sous l'autorité de leurs présidents. Une tâche pas toujours aisée entre les cas Covid, les cas contacts, ceux qui préfèrent rester en circonscription maintenant que les absences ne sont plus comptabilisées et ceux qui veulent à tout prix venir siéger à Paris. Quid des réunions en visioconférence ? « *C'est compliqué de faire vivre la démocratie parlementaire sans un minimum de présence à l'Assemblée nationale. Il est clair qu'on ne pourra jamais tout faire en télétravail* », soutient Damien Abad, président du groupe Les Républicains (LR).

La demi-jauge en hémicycle et en commission empêche certains élus de « *défendre leurs amendements et de voter* », faute de pouvoir être présent, explique la députée Paula Forteza (ex-LRM). « *Forcément, ce n'est pas l'idéal, mais nous arrivons à effectuer notre travail. Le vote reste personnel. Personne n'est porteur de toutes les voix de son groupe* », souligne la présidente de la commission des lois LRM Yaël Braun-Pivet.

Une situation différente du premier confinement où les députés ne pouvaient pas être plus de vingt-quatre dans l'hémicycle et en commission. Soit trois par groupes dont le président qui détenait toutes les voix de ses collègues. A l'époque, seuls les textes liés à l'état d'urgence sanitaire avaient été maintenus à l'ordre du jour. « *On avait rompu l'équilibre politique des groupes. Il suffisait que le porteur des voix de La Répu-*



## En sept mois, l'épidémie a fait basculer durablement le fonctionnement du Parlement dans une zone grise

*blique en marche lève la main pour emporter le vote et on voit bien que ça n'est pas satisfaisant», explique M<sup>me</sup> Braun-Pivet.*

### Le vote électronique envisagé

Le contexte législatif n'est plus au consensus politique au nom de l'urgence sanitaire. « On s'achemine déjà vers une dégradation des conditions du travail parlementaire comme au printemps », constate Philippe Gosselin député (LR) de la Manche. Les débats et clivages ne cessent de s'intensifier, y compris au sein de la majorité, autour des mesures d'exceptions qui viennent percuter l'examen des textes habituels, liés à l'activité souveraine du Parlement comme le vote du budget. Ainsi, préserver l'intégrité des débats et du vote des parlementaires s'avère crucial pour les oppositions. « Même dans la tempête, le Parlement doit pouvoir continuer à fonctionner », soutient Valérie Rabault, la présidente du groupe socialiste.

Pour éviter l'impasse démocratique, plusieurs solutions sont à

l'étude. Depuis la fin mai, un groupe de travail présidée par le vice-président de l'Assemblée nationale, Sylvain Waserman (MoDem), étudie plusieurs scénarios de fonctionnement de crise. « Il n'y aura pas d'état d'urgence parlementaire et nous garderons une représentation proportionnelle des groupes. Maintenant est-ce qu'on passera de la moitié au tiers des députés en présentiel ? Tout dépendra de la situation sanitaire », estime M. Waserman.

Son rapport souligne la nécessité de réfléchir à instaurer le vote électronique dans des circonstances exceptionnelles où les députés ne pourraient pas se réunir. Une réflexion qui fait son chemin parmi les députés. « Il faut mettre en place les outils qui nous permettent de travailler à distance avec nos collaborateurs sur des plateformes de vidéoconférences sécurisées », enjoint M<sup>me</sup> Forteza. Un tel dispositif nécessiterait une modification du règlement de l'Assemblée, en passant devant le Conseil constitutionnel après un débat dans l'hémicycle. « Il n'y a pas d'obstacle technique ni juridique insurmontable. Il y a avant tout un sujet politique. Est-ce qu'on dépasse culturellement l'idée que l'Assemblée nationale est le lieu physique où se réunissent les représentants de la nation pour légiférer ? », interroge M. Bachelier. Les conclusions attendues du rapport de Sylvain Waserman devraient être présentées d'ici la fin novembre. ■

MARIAMA DARAME